



APPEL A LA RESISTANCE A L'EVALUATION DANS LE SYSTEME SCOLAIRE

En cette rentrée, les injonctions à l'évaluation dans l'éducation nationale ne manquent pas : évaluations CP/CE1, évaluations 6ème et 2nde. Le ministre de l'éducation nationale donne un coup d'accélérateur en cette rentrée 2018 par voie de presse **sans jamais publier un seul texte officiel**. Cette frénésie de l'évaluation indique clairement la vision managériale que compte imposer le gouvernement en matière de politique publique éducative.

Pour les élèves :

Les évaluations CP/CE1 :

Que ce soit en termes de contenu ou en terme de passation, ces évaluations sont une inadaptées pour des élèves qui débutent leur scolarité en élémentaire. En effet, elles ne sont pas en lien avec ce qui est concrètement fait dans chaque classe. De plus, ces évaluations vont mettre inutilement les élèves en situation d'échec et/ou de stress.

Les évaluations 6ème et 2nde :

Idem, mais en plus, on est en droit de se demander à quoi servent les évaluations de 2nde alors que ces mêmes élèves viennent de passer le brevet des collèges en fin de troisième, mais ces évaluations ne servent pas qu'à évaluer les élèves.

Plus généralement :

La gouvernance par l'évaluation est une technique de management ultra-libérale qui ne marche nulle part, ni dans le privé, ni dans le public ni dans les pays qui l'ont déjà mise en œuvre (USA, Royaume Uni, Suède). La mise en concurrence qui en découle n'est pas une valeur que nous défendons au sein de l'école publique.

Pour les enseignants :

Liberté pédagogique

En imposant des évaluations dès la rentrée scolaire, le ministre de l'éducation bafoue la liberté pédagogique des enseignant-es qui se voient ainsi déposséder de leur manière d'enseigner. L'enseignant-e devient un-e technicien-ne, et un-e exécutant-e, en organisant la passation, en corrigeant et en rentrant des résultats dans une base de données qui les traitera et transmettra une démarche à suivre pour les élèves. Or, nous connaissons nos élèves et notre métier, nous n'avons pas besoin de directives supplémentaires. La remise en cause de la professionnalité des enseignant-es comme la restriction de leur pouvoir d'agir construisent un école du tri social et renforceront les inégalités scolaires.

Mise en concurrence et salaire au mérite :

Même si les résultats sont anonymes pour les élèves, ils ne le sont pas pour les enseignant-es et donc les établissements. Il s'agit en réalité de mettre en concurrence les enseignant-es entre elles et les établissements entre eux.

La problématique du salaire au mérite se pose également : à bons résultats, meilleurs salaires ?

Le gouvernement ne donne aucune garantie sur le devenir et l'utilisation de ces fichiers informatiques.

Pour une école émancipatrice, pour la liberté pédagogique et contre la mise en concurrence, les organisations syndicales SNUDI-FO 31, FNEC-FP FO 31, Cgt Educ'action 31, SNUipp-FSU 31, SNES-FSU 31, CNT SSE 31 et Sud éducation 31-65 appellent à résister et exigent qu'aucune pression ne soit faite sur les collègues afin d'imposer les évaluations.

Nouveau managment public !

Le mode d'évaluation à tout va du ministère Blanquer va sans aucun doute vers un mode de management et de recrutement des enseignant-es complètement débridés et vise à casser le statut des enseignant-es.

L'éducation nationale n'est pas le seul secteur concerné, défendons les services publics,
grève interprofessionnelle le 9 octobre.